

Procédure « je soulage la trésorerie » (don pour le projet maison paroissiale)

Il est possible de faire ce [don en ligne sur le site du diocèse de Tours](#)

Vous pouvez aussi faire un don :

- par chèque (établir un chèque du montant de votre don, à l'ordre de « Association diocésaine de Tours »)
- en espèces
- par virement à l'Association diocésaine de Tours (IBAN : FR89 2004 1010 1251 0662 4U03 321)

Dans les 3 cas, remplir le formulaire ci-dessous (pour recevoir votre reçu fiscal), ou établir le même formulaire à la main.

Envoyer, ou remettre, sous enveloppe, à la paroisse (Maison paroissiale, 6 rue de la Mairie, 37170 Chambray-les-Tours), le formulaire rempli, et le cas échéant votre chèque ou des espèces.

Formulaire :



CHANTIERS DIOCESAINS



*ne rien inscrire
dans cette case*

M., Mme, Melle :

.....

Adresse complète :

.....

.....

Paroisse : Saint Etienne de Grandmont

Je désire que ce don soit destiné au Chantier :

Maison Paroissiale de Saint Etienne de Grandmont

Montant du don : 20 € 50 € 100 €

autre montant

Mode de versement :

Espèces

Chèque postal ou bancaire au nom de **l'Association Diocésaine de Tours**

Virement (sur le compte IBAN FR89 2004 1010 1251 0662 4U03 321)

(Date et signature facultatives) :

Fiche à joindre à votre don et à adresser à votre paroisse

N. B. : un reçu fiscal est obligatoirement délivré aux donateurs